

Association Nationale des Médiateurs

9^{ème} rendez-vous d'automne - Paris - 5 novembre 2009

Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35



Jacques Commaille et Gabrielle Planès

Environ 220 participants ont assisté aux différents exposés après l'introduction de la journée par le député Dominique Raimbourg et l'invitation à une promenade socratique par la présidente de l'ANM, Gabrielle Planès. Le présent compte rendu - et non synthèse -, par définition réducteur et même subjectif, ne peut prétendre à l'exhaustivité mais veut mettre en lumière certains points. Les trois animateurs, Bernard Benattar, Diégo Pollet et Catherine Vour'h, avec un clin d'œil à Claude Lévi-Strauss adepte du "regard éloigné", ont souhaité faire ressortir les points de vigilance pour que la médiation, dont le propre est la capacité à entendre le point de vue de l'autre, œuvre à construire une participation citoyenne. Ils ont également demandé à certains intervenants de présenter les risques de régression pour la démocratie. Pour reprendre un pastiche, la médiation, comme la philosophie, n'est pas un temple mais un chantier.

La question récurrente est de savoir si la médiation favorise la démocratie en ayant un impact sur d'autres champs. La médiation familiale, par exemple, peut être un lieu d'apprentissage de la citoyenneté car elle va bousculer les positionnements et permettre des rapports horizontaux avec une reconnaissance mutuelle alors que ce sont en général les rapports verticaux qui prédominent. La médiation collective, distincte de la négociation syndicale, s'offre comme une alternative à une décision managériale pour décider des solutions

à mettre en place et laisse entrevoir une cicatrisation rapide des plaies. La médiation en entreprise, processus (r)évolutionnaire, s'occupe des dysfonctionnements humains dans le contexte du travail et a notamment pour but de créer un espace de liberté d'expression pour cheminer vers des solutions co-construites. La médiation sociale, 'quand cela coince entre le pouvoir et la population', oscille entre centrer l'individu sur soi et le décentrer pour l'ouvrir sur l'autre.

La médiation environnementale, présentée par un spécialiste du dialogue territorial, consiste

plus en une concertation dans la mesure où il s'agit d'un processus visant à proposer des solutions soumises ensuite aux décideurs et où il importe de bien faire respecter la place de différentes parties prenantes. La médiation dans le champ de l'exclusion, en particulier dans le cadre de la prévention des expulsions locatives, exige un positionnement particulier car il est difficile pour le médiateur de rétablir un équilibre et de sortir la personne du poids de l'assujettissement. Si la médiation passe en force et devient manipulation pour faire taire habilement les plaintes, si elle est considérée comme une simple activité lucrative, si elle subit des intrusions ou si elle est instrumentalisée, alors elle devient un risque pour la démocratie.

La médiation, avec ses croyances, sa liturgie, ses idoles, définie parfois comme une interaction qui déclenche des processus de changement, est avant tout un cheminement qui nous ouvre à l'autre et qui, si elle est conçue comme une éducation, peut devenir génératrice de démocratie. La médiation a surgi de la société civile avec comme valeur cardinale, la liberté, et elle est arrivée comme une espérance, une réponse à la souffrance. La tentation est grande pour les institutions de se l'approprier alors qu'elle doit échapper à toute institutionnalisation. Pour plus de détails, il convient de se reporter aux contributions écrites. Rendez-vous l'année prochaine ! *Hélène Gebhardt*

* Secrétaire générale de GEMME et membre du CA de l'ANM.

2009-693



Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35